

PROJET DE LOI

adopté

**SÉNAT**

le 7 avril 1981

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la Convention relative au concours en personnel apporté par la République française au fonctionnement des services publics de la République fédérale islamique des Comores, ensemble quatre Annexes et deux Protocoles, signée à Paris le 10 novembre 1978.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1578, 1713 et in-8° 393.

Sénat : 153 et 272 (1980-1981).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention relative au concours en personnel apporté par la République française, au fonctionnement des services publics de la République fédérale islamique des Comores, ensemble quatre Annexes et deux Protocoles, signée à Paris le 10 novembre 1978, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 7 avril 1981.*

Le Président,

**Signé : ALAIN POHER.**

---

(1) Voir le document annexé au n° 1578 de l'Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.).